

La protection des rives . . pour des lacs en santé & un paysage de toute beauté



Ville de La Tuque



ZIP Alma Jonquière



Règlements

En plus des dispositions générales concernant la protection des cours d'eau et des lacs, la Ville de La Tuque a introduit des mesures préventives pour certains plans d'eau dans le cadre de la problématique relative à la prolifération des cyanobactéries.

Ces mesures préventives s'appliquent uniquement sur la rive des plans d'eau suivants:

lac Chat;
lac-aux-Brochets;
lac Carignan (Clair);
lac Lapointe;
lac Cuisy;
lac-à-Beauce;

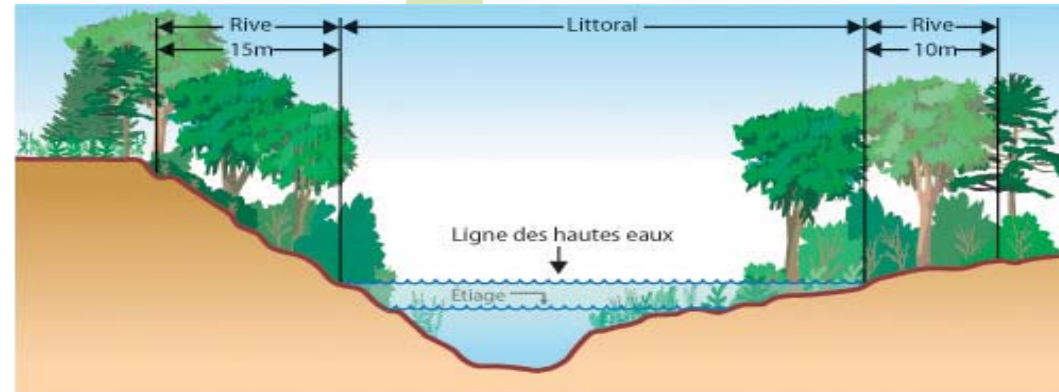
lac Panneton;
lac à la Ligne;
lac Saint-Louis;
lac Wayagamac;
Petit lac Wayagamac;
lac Parker;

lac Dandurand;
lac Mauser;
lac La Tuque;
lac Turcotte;
lac Kennedy.

Pour ces plans d'eau :

- Il est dorénavant interdit de couper, de tondre, de tailler ou d'altérer d'une quelconque façon, toute végétation herbacée, y compris le gazon ou la pelouse, sur une bande de cinq (5) mètres mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. Cette interdiction est portée à dix (10) mètres à compter du 1er mai 2010.
- De plus, sur les rives des plans d'eau mentionnés ci-dessus, les murs de soutènement en bois, en blocs de remblais, en pierre ou en béton coulé, devront être revégétés.
- Il est permis d'enlever la végétation herbacée pour réaliser tout ouvrage ou construction autorisé.
- Il est permis de couper la végétation herbacée sur une largeur de deux (2) mètres autour d'un ouvrage ou d'une construction légalement implanté. Cette disposition ne s'applique pas au mur de soutènement.
- Il est permis d'effectuer une ouverture de cinq (5) mètres de largeur donnant accès au plan d'eau.

Dispositions générales pour la protection des rives et des plans d'eau :



Si la pente est supérieure à 30% de façon continue ou possédant un talus de plus de 5 m, la rive doit être d'au moins **15 mètres.**

Si la pente est inférieure à 30% ou supérieur à 30% avec un talus de moins de 5 m, la rive doit être d'au moins **10 mètres.**

Comment mesurer la bande riveraine?

La profondeur de la bande riveraine est calculée à vol d'oiseau, elle ne suit donc pas le relief.

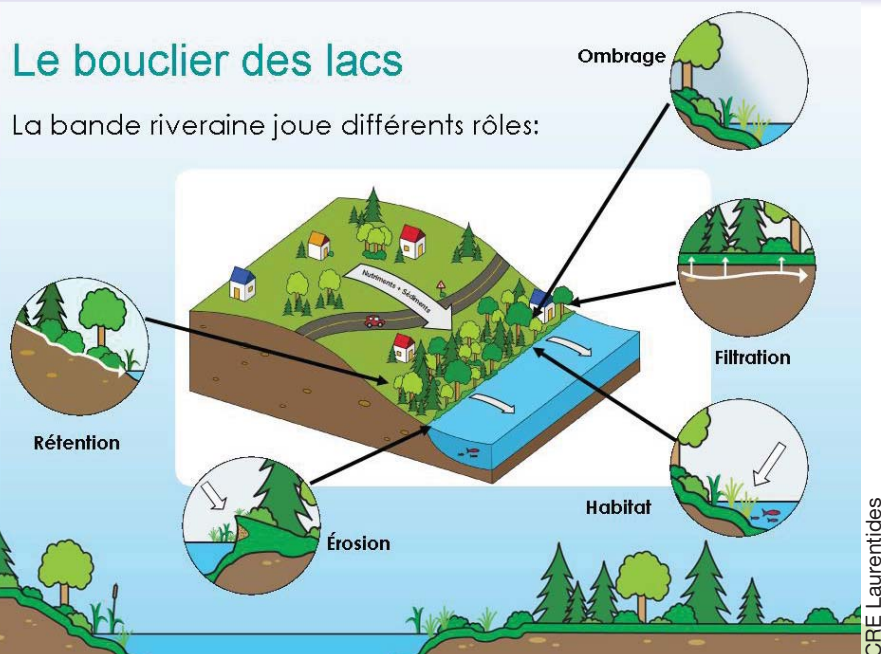
Qu'est-ce que la ligne naturelle des hautes eaux?

C'est l'endroit où les plantes terrestres s'arrêtent en direction du plan d'eau. Généralement, elle correspond au niveau d'eau moyen du plan d'eau au printemps lors de la fonte des neiges.



Le bouclier des lacs

La bande riveraine joue différents rôles:



CRE Laurentides

Réention: La bande riveraine réduit la vitesse de l'écoulement des eaux de ruissellement et favorise l'infiltration de l'eau dans le sol.

Érosion: La bande riveraine stabilise les berges. Elle limite l'érosion et les glissements de terrain.

Habitat: La rive des lacs et des cours d'eau est un milieu indispensable à la vie aquatique et terrestre. Elle offre habitat, nourriture et abri à la faune et la flore.

Filtration: La végétation de la bande riveraine capte une grande partie des sédiments et des nutriments (phosphore et azote) qui arrivent au lac par ruissellement, ce qui limite la croissance excessive d'algues et de plantes aquatiques dans les lacs.

Ombrage: La végétation de la bande riveraine limite le réchauffement excessif de l'eau en bordure du lac.

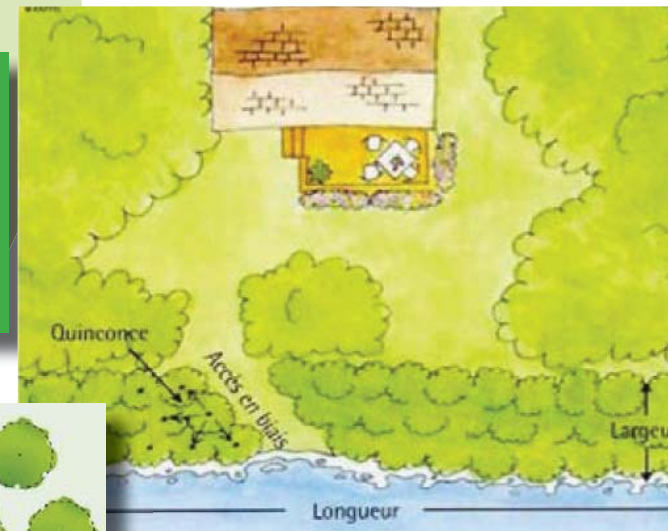
Pour obtenir une bande riveraine efficace:

- Privilégiez les plantes indigènes
- N'utilisez pas d'engrais (même biologique)
- Maintenez les trois strates de végétation (herbes, arbustes, arbres)
- Privilégiez un accès à l'eau de biais
- Plantez en quinconce

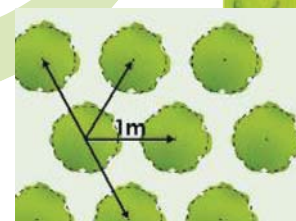
Truc

Afin d'éviter les dépenses, les travaux de préparation et de plantation, laissez la nature travailler pour vous:

Cessez de tondre la pelouse!



© RAPPEL



Terrain sec	Terrain semi-sec à sec	Terrain humide
Achillea millefolium	Acer rubrum	Alnus rugosa
Cornus stolonifera	Aster umbellatus	Aronia melanocarpa
Corylus cornuta	Betula alleghaniensis	Asclepias incarnata
Diervilla lonicera	Cornus stolonifera	Aster puniceus
Heliopsis helianthoides	Deschampsia cespitosa	Calamagrostis canadensis
Parthenocissus quinquefolia	Fraxinus americana	Eupatorium maculatum
Physocarpus opulifolius	Parthenocissus quinquefolia	Iris versicolor
Rosa rugosa	Rubus odoratus	Kalmia angustifolia
Rubus odoratus	Rudbeckia laciniata	Myrica gale
Solidago cana densis	Sambucus pubens	Sambucus canadensis
Spirea latifolia	Spiraea tomentosa	Salix spp.
Tanacetum vulgare		Thalictrum pubescens
Vaccinium angustifolium		Viburnum cassinoides
		Viburnum trilobum

Pour plus d'information, consultez le site internet d'Horticulture Indigo; www.horticulture-indigo.com



Oui mais, j'ai déjà du gazon...

La pelouse ne réduit pas suffisamment le ruissellement des eaux vers le plan d'eau et ne permet pas de stabiliser la rive. De plus, son entretien nécessite souvent des engrais et des pesticides.



Benoit Bertrand

Peut-on remplacer la pelouse par du trèfle ou un couvre-sol bas ?

Non. Ce type d'aménagement ne respecte pas les règles de base du milieu riverain et ne sera pas plus efficace que la pelouse. Sans entretien, cette végétation sera rapidement supplantée par des espèces typiques du milieu riverain. Rappelons que l'objectif de la bande de protection riveraine est de protéger le lac grâce à des végétaux robustes développant un important système racinaire.

Que faire avec les murs du pierre ?

Quand la base du mur n'est pas inondée, on plante des arbustes au pied et au dessus de celui-ci.

Quand la base du mur est dans l'eau de façon permanente, il est impossible d'y planter de la végétation. On doit alors y planter sur le dessus, une vigne ou un arbuste aux branches larges.



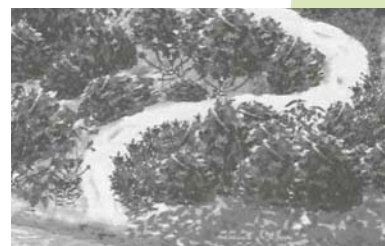
Benoit Bertrand



Benoit Bertrand

Comment aménager un accès à l'eau sur une forte pente?

On favorise toujours la création d'un accès au plan d'eau qui n'accroisse pas l'écoulement préférentiel du ruissellement afin de réduire l'érosion du terrain. Il est conseillé de faire un accès en serpentin et de laisser un maximum de végétation.



MIDDEP



MIDDEP

Avant d'entreprendre des travaux dans la bande riveraine:

Contactez les Services techniques et d'urbanisme de la Ville de La Tuque

En personne: 375, rue St-Joseph
Par téléphone: 819 523-8200

Pour en savoir plus sur le règlement :

Consultez le site :

www.ville.latuque.qc.ca

Section: Services municipaux/Environnement



Ville de La Tuque

Pour plus d'information:

www.bvsm.ca

section BANDE RIVERAINE



Faites en plus pour la protection de votre lac:

1. Respectez la réglementation municipale ;
2. Préservez une bande riveraine autour des cours d'eau présents sur votre terrain et respectez l'aspect naturel des lieux ;
3. Revégétez la bande riveraine ou le maintien à l'état naturel ;
4. Aménagez un quai flottant ou sur pilotis ;
5. Respectez la capacité de votre installation septique;
6. Vidangez votre fosse septique au 2 ans (résidence permanente) et au 4 ans (résidence secondaire) ;
7. N'utilisez pas de pesticides et d'engrais sur votre terrain ;
8. Diminuez votre vitesse de navigation près des rives ;
9. Préférez les moteurs à 4 temps.



Affichez-vous!

Procurez-vous une affichette pour délimiter votre bande riveraine.

(819)694-1748

Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)

Le RSVL du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs vous permet d'acquérir des données physico-chimiques de base sur la qualité de l'eau et de documenter l'état physique des zones littorale et riveraine de votre lac.

Ce programme vous permettra de vous procurer le matériel, les protocoles ainsi que les connaissances nécessaires afin d'effectuer le suivi de l'état d'eutrophisation de votre plan d'eau.

Pour plus de renseignements: **1-877-778-5227**

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsv-lacs/index.htm>

Ce guide a été réalisé par:



Ville de La Tuque